



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du Lundi 30 mai 2016

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 30 mai 2016, à 18 heures, Salle du Conseil, rue de l'Église à Marmagne, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 23 mai 2016. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Etaient excusés :

M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
M. Maxime CAMUZAT	3 ^e Vice-Président,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,

Etaient absents :

M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,

Administration :

M. François POUPLY	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources Humaines et Financières,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe – Pôle Innovation et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint – Développement et Moyens,
Mme Evelyne WATTECAMPS	Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet.

Monsieur BESTAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 3 mai 2016

Rapporteur : Monsieur BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 9 mai 2016

Rapporteur : Monsieur BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire du 6 juin 2016

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1, L 5211-10, L 5211-11, L 2121-7;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 9 mai 2016 concernant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que, par délibération susvisée, le Bureau Communautaire est habilité à choisir le lieu de réunion des Bureaux Communautaires, non seulement au siège de Bourges Plus, mais également dans les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Il est proposé que la réunion du Bureau Communautaire du 6 juin 2016 se déroule sur la commune de Bourges, salle de conférences, 6 rue Maurice Roy.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

2. Convention de groupement unique modificative entre la Communauté d'Agglomération de Bourges, la Ville de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges- Avenant n°1

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil Communautaire du 22 avril 2016 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 9 mai 2016 concernant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que lors de la séance du 3 mai 2016, le Bureau Communautaire a approuvé la convention de groupement modificative avec la Ville de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges pour plusieurs familles d'achats.

Cette démarche présente un double intérêt : diminuer le nombre de consultations lancées pour une meilleure efficacité des procédures et massifier les achats dans l'optique de gains économiques.

L'avenant n°1 a pour objet d'étendre le champ d'application de la convention modificative aux fournitures suivantes :

- produits d'entretien,
- mobilier,
- appareils domestiques.

Le coordonnateur du groupement sera soit la Ville de Bourges, soit la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, soit le CCAS de la Ville de Bourges selon la famille d'achats.

Le coordonnateur ne percevra aucune rémunération pour la réalisation de ses missions.

Pour les procédures nécessitant la saisine de la Commission d'Appel d'offres, la Commission du coordonnateur sera compétente.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

- d'autoriser M. le Président ou M. le son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention modificative du groupement de commandes avec la Ville de Bourges et le CCAS de la Ville de Bourges et à en suivre l'exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

3. Institut coMmunautaire d'Education Permanente - Convention avec l'Instituto Cervantes pour l'organisation du DELE (Diplôme d'Espagnol comme Langue Etrangère) 2016

La question n° 3 « Institut coMmunautaire d'Education Permanente - Convention avec l'Instituto Cervantes pour l'organisation du DELE (Diplôme d'Espagnol comme Langue Etrangère) 2016 » est retirée de l'ordre du jour et reportée à un bureau communautaire ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Fait à Bourges, le

Le Président,

Pascal BLANC

